

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L. 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie en séance ordinaire le :

**Mercredi 21 septembre 2022 à 19 heures**

## ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022.**
- II. Finances :**
  - 2.1. Décision modificative budgétaire n°1 ;
  - 2.2. Renouvellement de la convention de reversement du Forfait Post Stationnement au SIVU de Garches – Marnes-la-Coquette ;
  - 2.3. Avenant à la convention entre la commune de Marnes-la-Coquette et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) pour l'extension de la piste cyclable rue Yves Cariou ;
  - 2.4. Renouvellement de la convention avec l'association Loisirs et Culture des Jeunes ;
  - 2.5. Exercice du droit d'option pour le passage anticipé au référentiel comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- III. Modification statutaire :**
  - 3.1. Modification des statuts de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;
  - 3.2. Adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts ;
- IV. Charte ASA Marche / Commune de Marnes-la-Coquette relative à la communication des dossiers d'autorisation d'urbanisme.**
- V. Autorisation de signer l'avenant n°2 au bail à construire 7bis/7ter rue Yves Cariou – délibération rectificative.**
- ... **Questions diverses.**
  - Décisions du Maire

**Le Maire,  
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest,**

**Christiane BARODY-WEISS**

Marnes, le 15 septembre 2022